CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

DEPARTEMENT DE L'OISE

==========

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CREPY-EN-VALOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 15 octobre 2026 à 18h30,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gabriel MELAÏMI.

Date de convocation : 9 octobre 2026

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
Nombre de votants	13

Sont présents :
M. Gabriel MELAÏMI, M. Francis LEFEVRE, Mme Véronique DEHAME ROUSSEAU, Mme Victoria COWLESSUR, M. Patrick ROUSSEAU, Mme Françoise NIVESSE, M. Claude CREQUY, Mme Claire MICHEL, M. Renato PACE, Mme Lydie SAINT-MARC, Mme Muguette SERAIS.

Ont donné pouvoir :
M. Yannick BREAVOINE, pouvoir à M. Francis LEFEVRE, Mme Anne-Marie PAULET, pouvoir à Mme Véronique DEHAME ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Mme Véronique DEHAME ROUSSEAU

DELCCAS 2026-35
TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31,

Vu la délibération du 18 juin 2007 instaurant des taux d'avancement de grade,

Considérant la nécessité d'abroger et de remplacer la délibération précitée afin d'en assurer l'actualisation,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 23 juin 2026,

Accusé de réception en préfecture
060-266001767-20261015-DELCCAS2026-35-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Abroger la délibération du 18 juin 2007 instaurant des taux de promotion pour les avancements de grade, et la remplacer par les dispositions suivantes.

- Fixer à compter de l'année 2026, les taux de promotion pour l'avancement de grade comme suit :

Filière	Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	100%
		Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	100%
	A	Attaché	Attaché principal	100%
		Attaché principal	Attaché hors classe	100%
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
		Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
		Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
	B	Technicien	Technicien principal de 2ème classe	100%
		Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	100%
	A	Ingénieur	Ingénieur principal	100%
		Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	100%
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100%
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	100%
	B	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2ème classe	100%
		Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe	100%
	A	Attaché de conservation	Attaché principal de conservation	100%
		Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	100%
Médico-sociale	C	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	100%
	A	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	100%
		Puéricultrice	Puéricultrice hors classe	100%
		Psychologue de classe normale	Psychologue hors classe	100%
Sociale	C	Agent social	Agent social principal de 2ème classe	100%
		Agent social principal de 2ème classe	Agent social principal de 1ère classe	100%
		ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	100%
	A	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	100%
	A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	100%
	A	Conseiller socio-éducatif	Conseiller supérieur socio-éducatif	100%
		Conseiller supérieur socio-éducatif	Conseiller hors classe socio-éducatif	100%

Accusé de réception préfecture
060-266001767-20261015-DELCCAS2026-3-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Filière	Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Sportive	C	Opérateur des APS	Opérateur des APS qualifié	100%
		Opérateur des APS qualifié	Opérateur des APS principal	100%
	B	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2ème classe	100%
		Educateur des APS principal de 2ème classe	Educateur des APS principal de 1ère classe	100%
	A	Conseiller des APS	Conseiller des APS principal	100%
Police municipale	C	Gardien-Brigadier	Brigadier-chef principal	100%
	B	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	100%
		Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	100%
	A	Directeur de police municipale	Directeur principal de police municipale	100%
Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100%
	B	Animateur	Animateur principal de 2ème classe	100%
		Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 1ère classe	100%

- Préciser, dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, de retenir l'entier supérieur.

- Indiquer que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité social territorial, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à Crépy-en-Valois, le 15 octobre 2026.

Publié sur le site internet de la commune le : 20 OCT. 2026

Véronique DEHAME ROUSSEAU
Secrétaire de séance

Gabriel MELAÏMI,
Maire de Crépy-en-Valois
Président du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ Ville de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise)

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Président du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.

Accusé de réception préfecture
060-266001767-20261015-DELCCAS2026-35-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Accusé de réception en préfecture
060-266001767-20261015-DELCCAS2026-35-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026